



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



BILAN DES ACCIDENTS ET INCIDENTS DE CHASSE Saison 2021-2022

SOMMAIRE

- **Bilan 2021-2022 et évolution des accidents de chasse**
- **Les accidents pendant les battues organisées au grand gibier**
- **Les accidents pendant les chasses du petit gibier**
- **Les accidents mortels saison 2021-2022**
- **Bilan des incidents**
- **ANNEXES:**
 - ✓ Présentation détaillée des accidents mortels 2021-2022
 - ✓ Photographies des incidents de chasse 2021-2022
 - Les habitations touchées
 - Les véhicules touchés
 - ✓ Les publications du réseau sécurité à la chasse



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

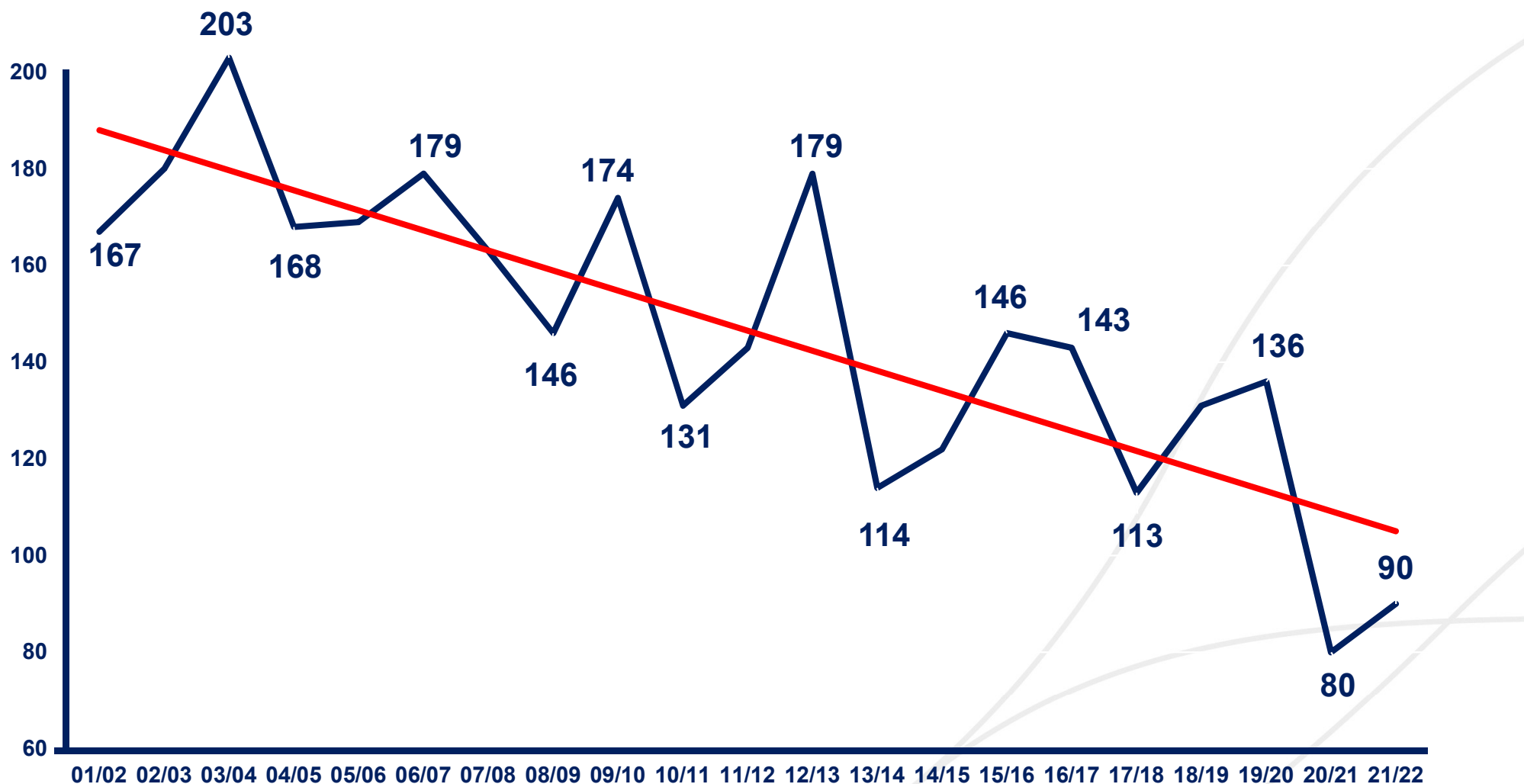
*Liberté
Égalité
Fraternité*



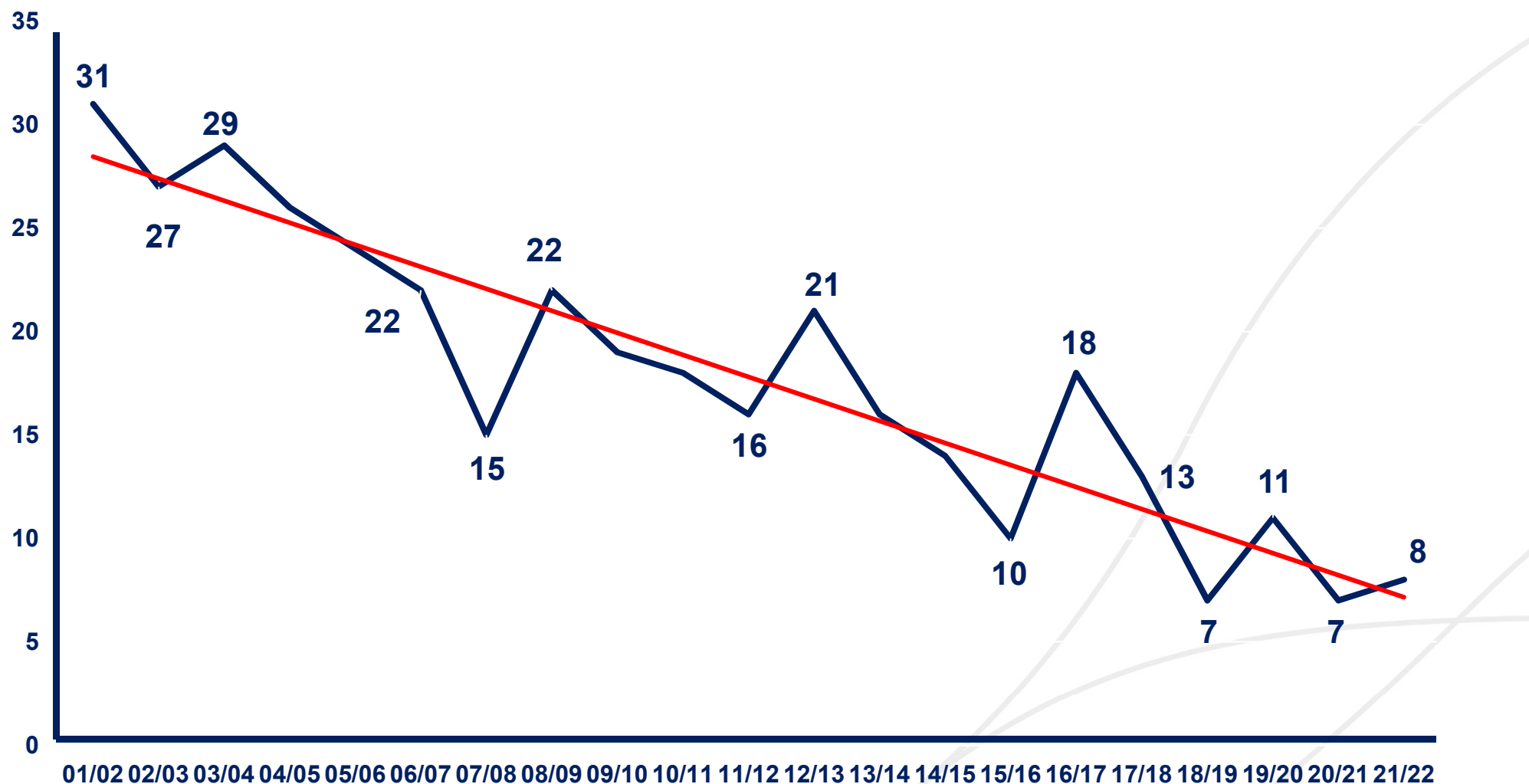
Accident de chasse =
blessure corporelle par
utilisation d'une arme

BILAN DES ACCIDENTS DE CHASSE Saison 2021-2022

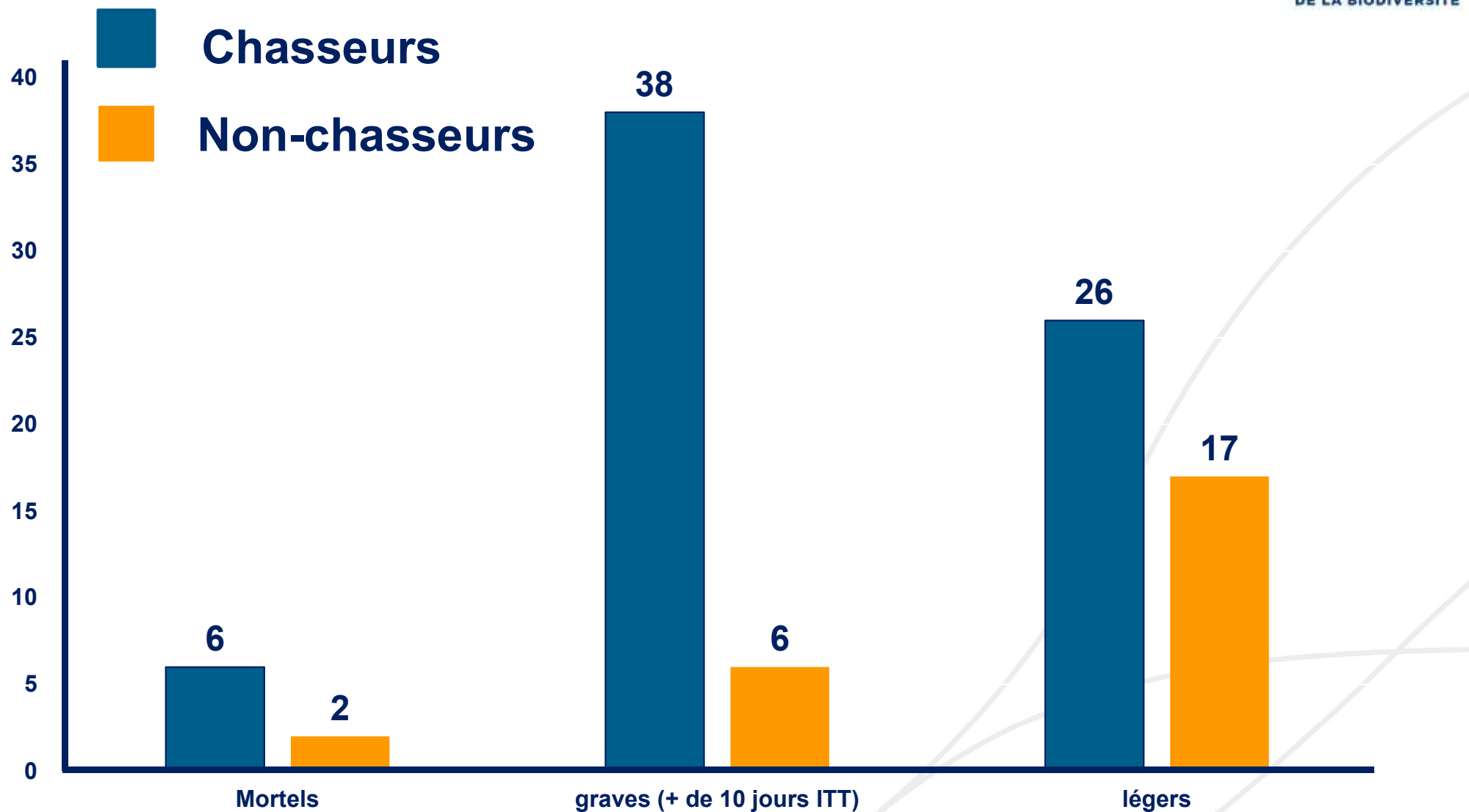
EVOLUTION DU NOMBRE D'ACCIDENTS



EVOLUTION DU NOMBRE D'ACCIDENTS MORTELS



GRAVITE 2021-2022 (95 victimes)

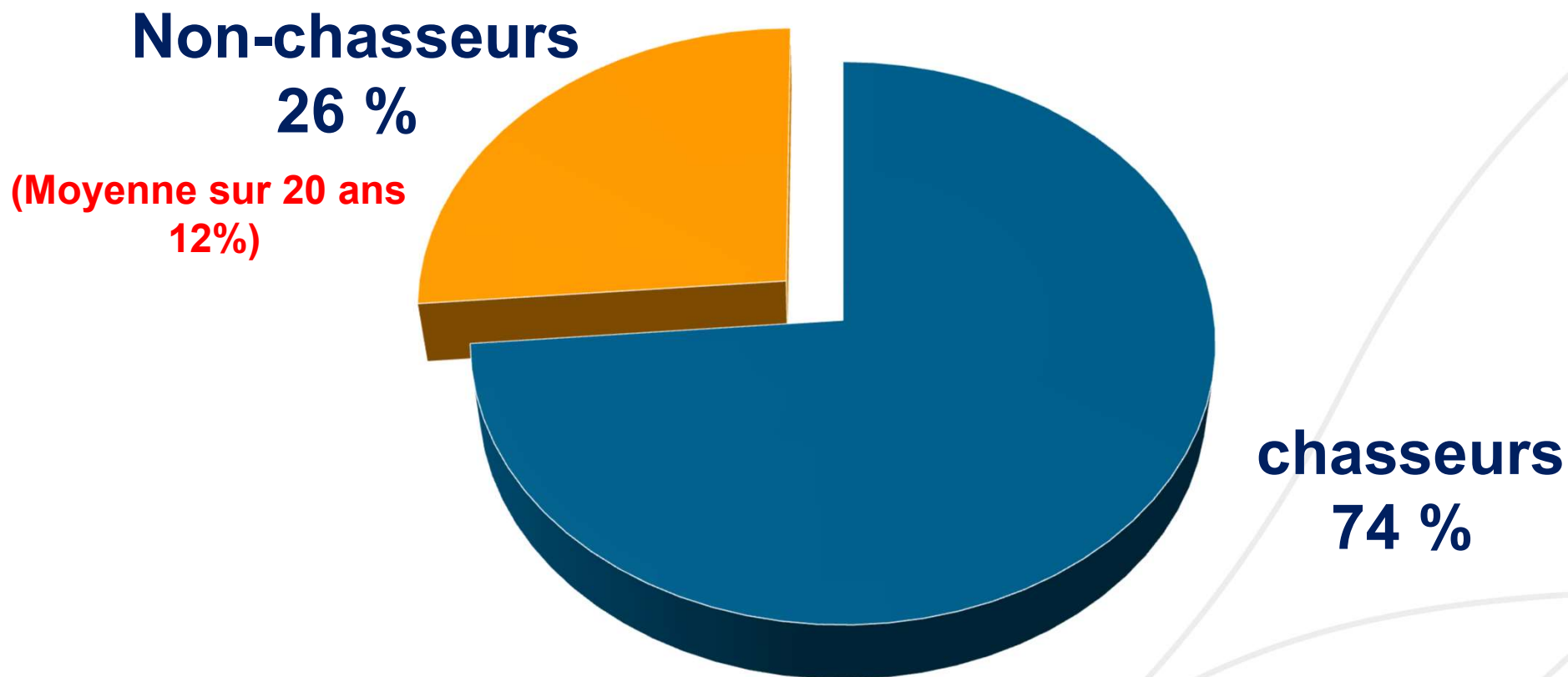




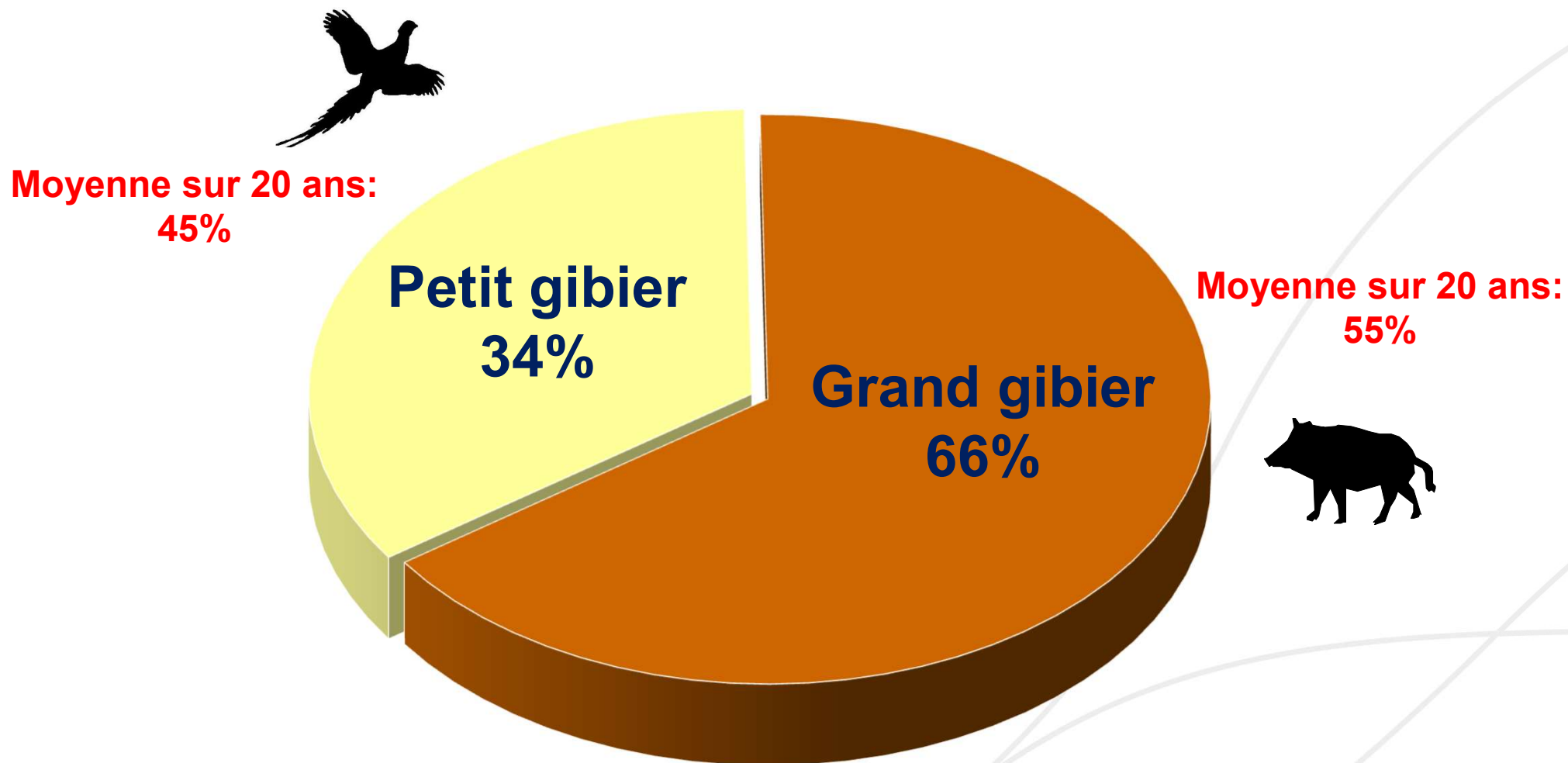
RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

VICTIMES 2021-2022 (95 victimes)



GIBIER CHASSE AU MOMENT DE L'ACCIDENT





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

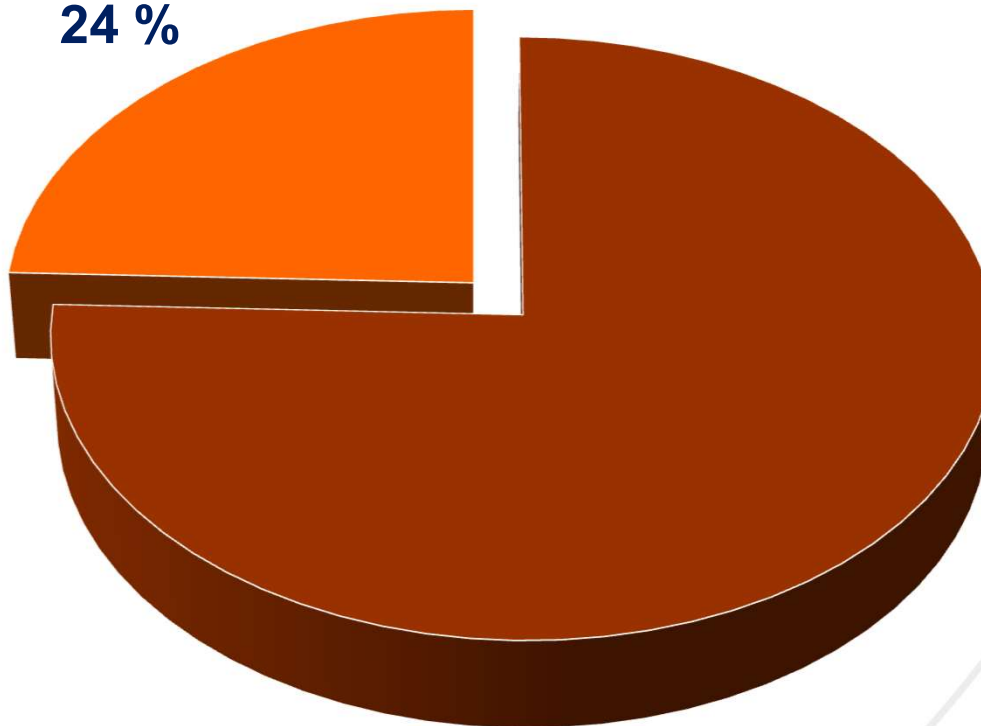
*Liberté
Égalité
Fraternité*

LES AUTO-ACCIDENTS 2021-2022



Moyenne sur 20 ans
29%

AUTO-ACCIDENTS
24 %



**ACCIDENTS AVEC
UN TIERS**
76 %

SYNTHESE DES ACCIDENTS 2021- 2022

- **Année marquée par la confirmation de la baisse des accidents avec une deuxième année consécutive sous la barre des 100.**
- **Année marquée également par une augmentation significative de la proportion de victimes non chasseurs (26% contre une moyenne de 12% sur les 20 dernières années).**
- **Des accidents mortels stables dont 2 non-chasseurs en ont été victimes.**
- **Une proportion d'accidents de plus en plus élevée au grand gibier (2 accidents sur 3).**
- **Des auto-accidents plutôt en baisse, ce qui incite à continuer les formations sur les manipulations des armes de chasse.**



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LES BATTUES ORGANISEES AU GRAND GIBIER

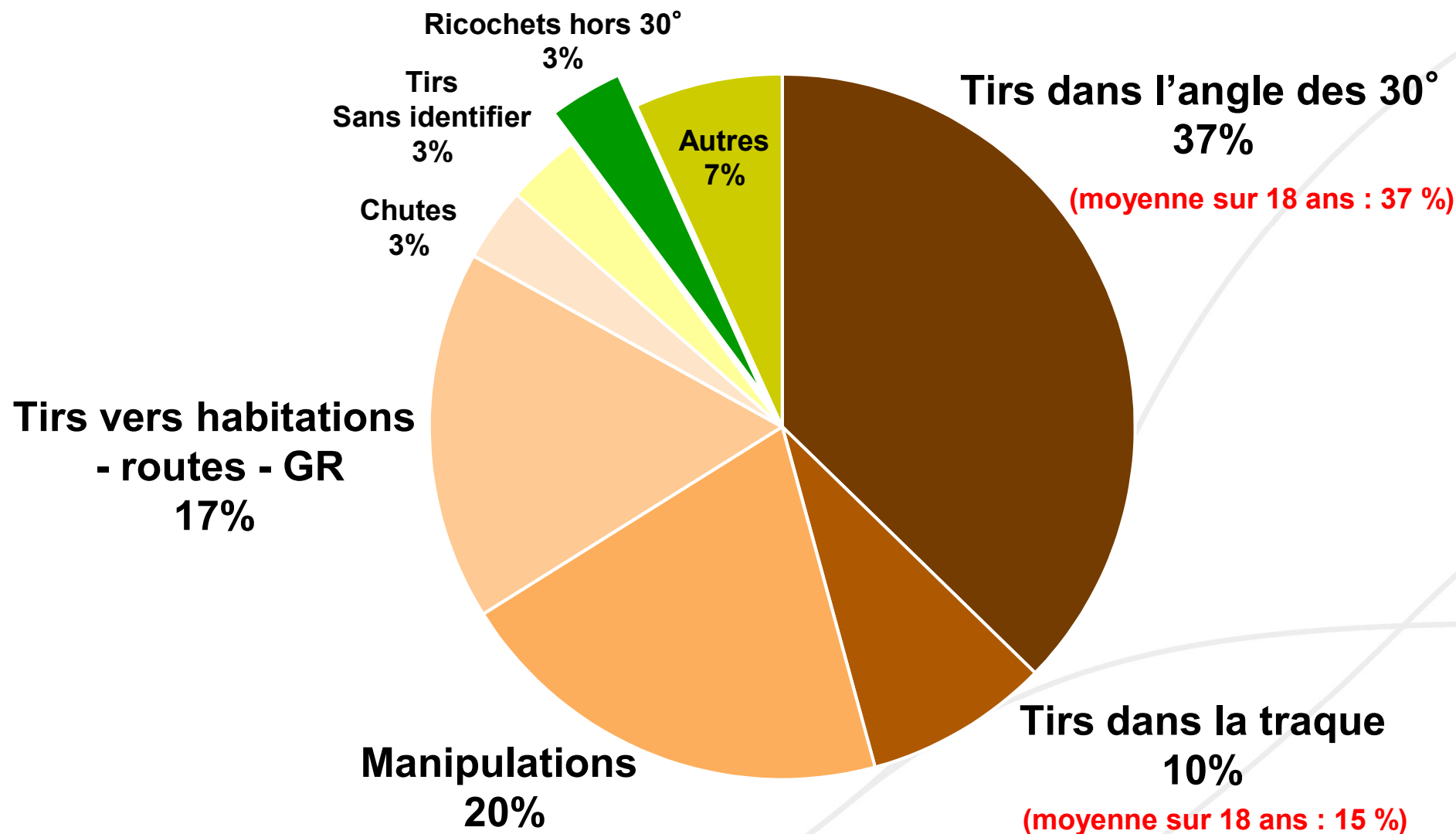




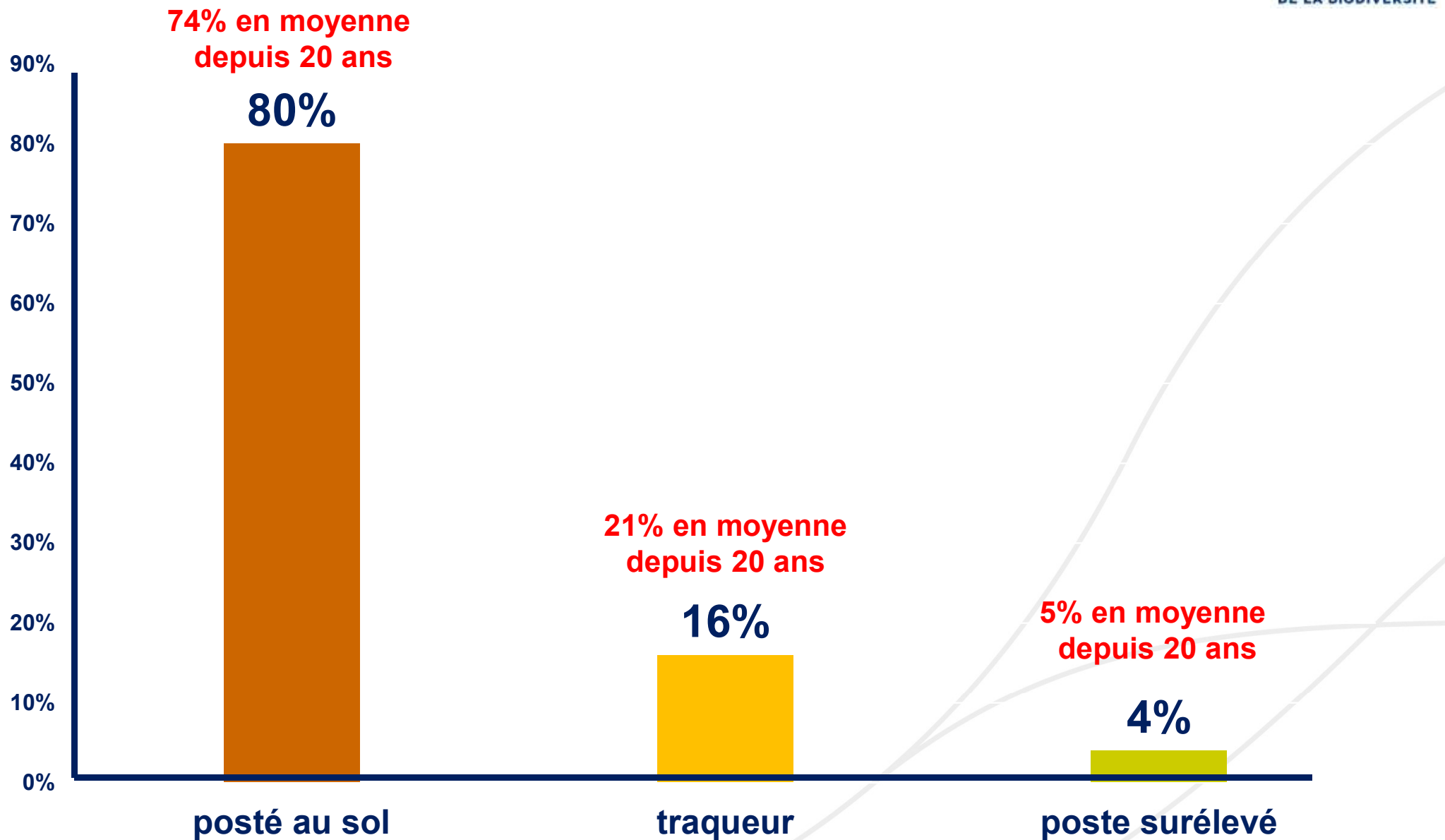
RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

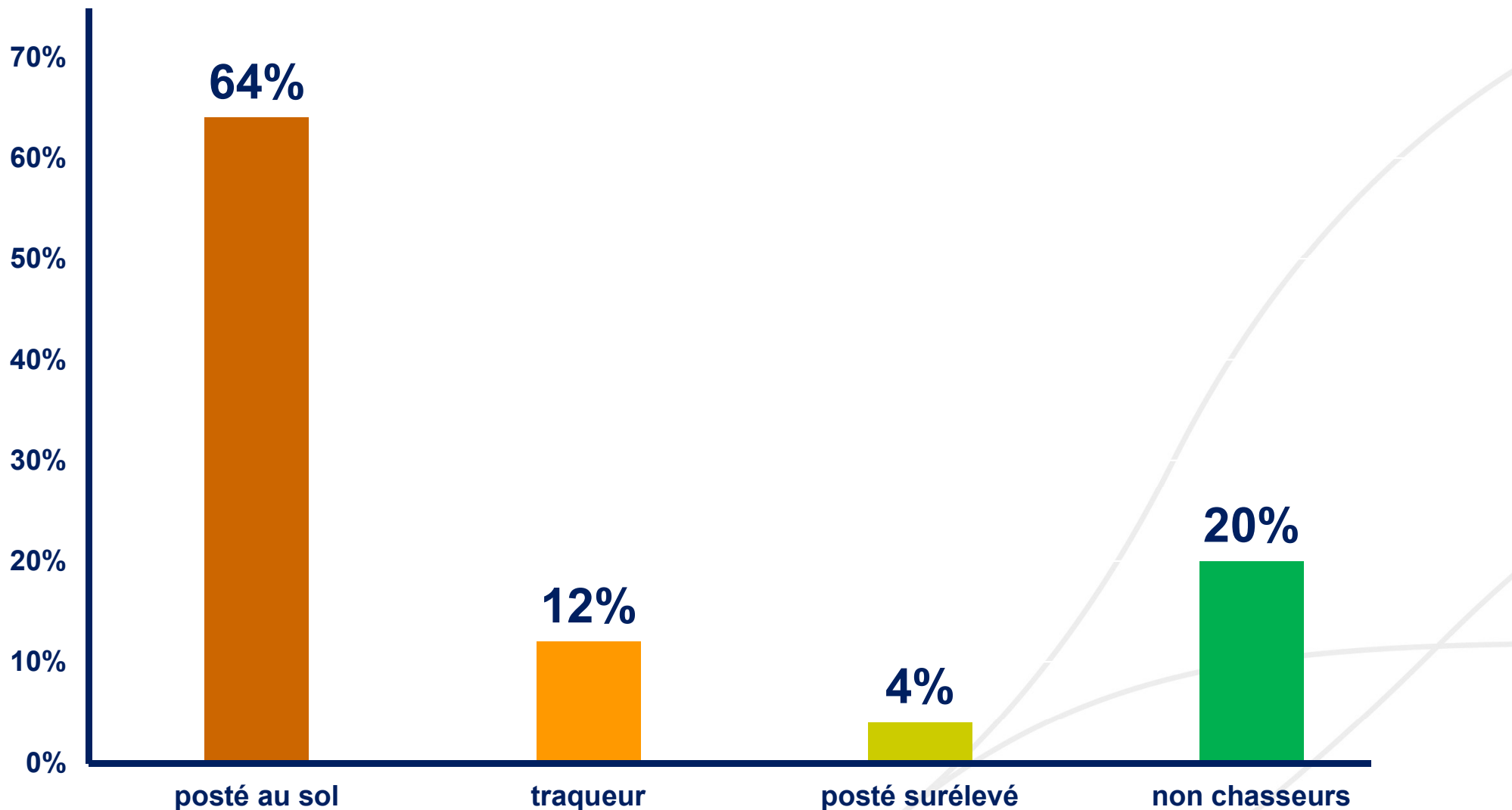
CIRCONSTANCES DES ACCIDENTS LORS DES CHASSES AU GRAND GIBIER



BATTUE AU GRAND GIBIER AUTEUR SAISON 2021-2022



BATTUES GRAND GIBIER: VICTIMES SAISON 2021-2022



SYNTHESE DES ACCIDENTS EN BATTUES ORGANISEES AU GRAND GIBIER

- **Nouvelle confirmation de la proportion importante et majoritaire des accidents liés aux tirs dans l'angle des 30° par les postés (37%)**
- **Une proportion importante pour cette année de tirs en directions de routes, habitations ou chemins ouverts au public ayant entraîné des blessures corporelles (17%)**
- **Les postés au sol restent très majoritairement les auteurs comme les victimes des accidents.**

BATTUES ORGANISEES AU GRAND GIBIER

AXES DE COMMUNICATION

Renforcer les formations et les messages sur:

- **L'axe de communication doit se concentrer sur les postés (principaux auteurs) et sur le non-respect de l'angle des 30° (principale cause des accidents). Insister sur la manière de déterminer ses angles de 30° sur le terrain, de les matérialiser et le pourquoi de cette règle élémentaire.**
- **Mieux prendre en compte son environnement pour faire cesser les tirs en direction d'habitations, routes, chemins...**
- **Interdire des tirs longues distance en battue (limiter à 30 mètres maximum)**



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

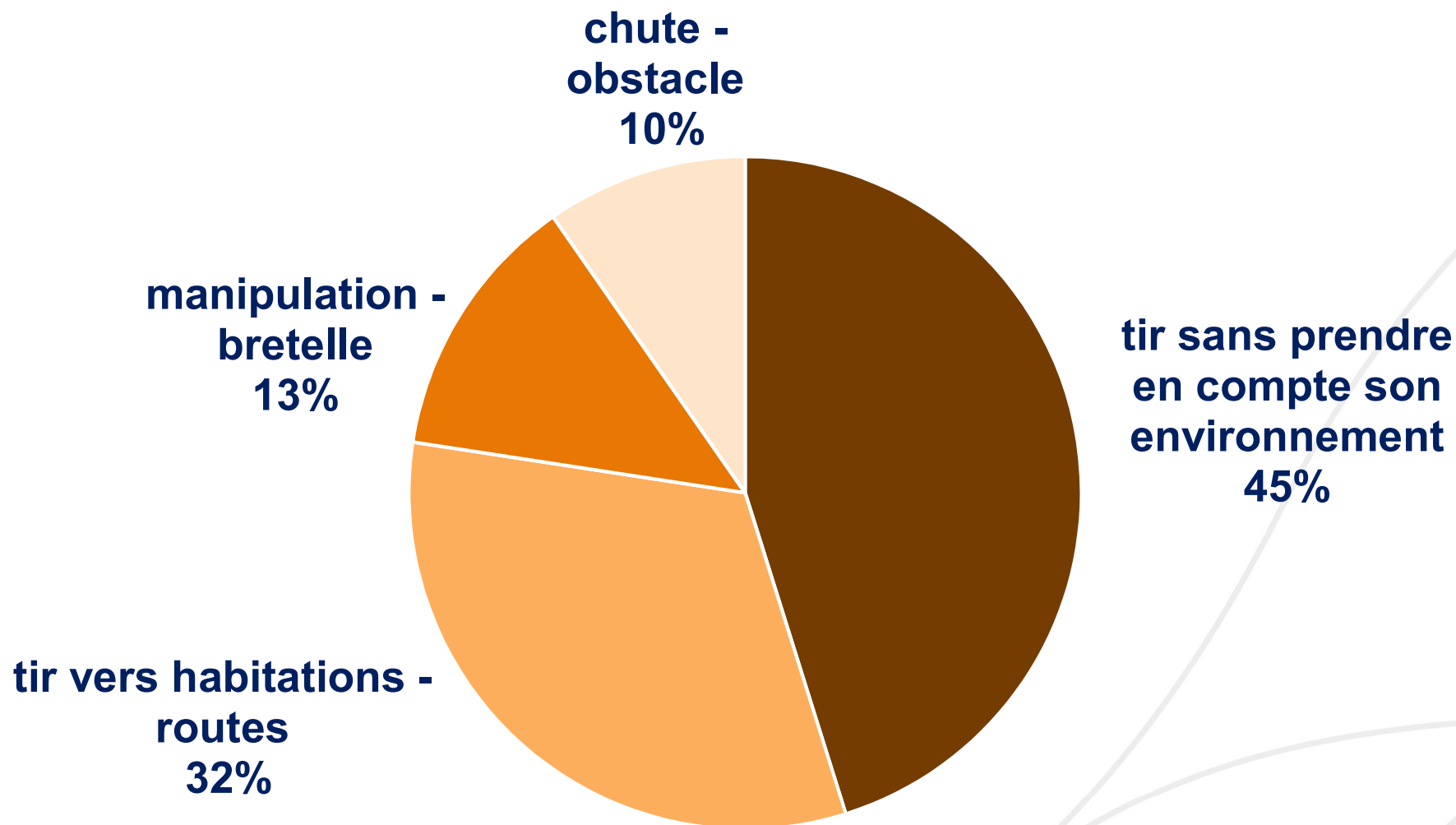
*Liberté
Égalité
Fraternité*



LA CHASSE DU PETIT GIBIER



CIRCONSTANCES ACCIDENTS AU PETIT GIBIER 2021-2022



SYNTHESES DES ACCIDENTS AU PETIT GIBIER

- **Une augmentation significative de la proportion des tirs en direction des habitations et routes (32% en 2021 contre 15% en 2020)**
- **Des tirs à hauteur d'homme sans prendre en compte son environnement qui représentent 77% des accidents au petit gibier.**
- **Des accidents en baisse suite à de mauvaises manipulations de l'arme (13% contre 21% en 2020)**
- **Aucun accident pour un tir sur une cible non identifiée, contrairement à l'année précédente (9% des accidents en 2020).**



BATTUES ORGANISEES AU GRAND GIBIER AXES DE COMMUNICATION

- **Renforcer les formations et les messages sur:**
 - **La direction des tirs qui doit prendre en compte l'environnement (routes, habitations, tirs à hauteur d'homme)**
 - **La chasse à proximité des habitations, routes et chemins ouverts au public.**



8 accidents mortels

7 au grand gibier

2 tirs directs dans
l'angle des 30°

1 tir dans l'angle
des 30° (ricochet au
sol)

1 tir direct dans
l'angle des 30° ,
auteur et victime
déplacées de leur
poste

3 enquêtes en cours
d'instructions.

1 au petit gibier

Tir direct en visant un
faisan



SYNTHESE DES ACCIDENTS MORTELS 2021-2022

- **Une très large majorité des accidents mortels sont survenus lors de chasses au grand gibier, contrairement à l'année précédente.**
- **Aucun auto-accident mortel pour cette saison (contre 3 la saison passée).**
- **Une nouvelle fois, le non-respect de l'angle des 30° au moment du tir reste la circonstance la plus développée.**
- **Les accidents mortels sont comme hélas chaque année, le fait d'erreurs humaines.**

Avertissement: les auteurs restent présumés innocents jusqu'au jugement définitif.

AXES DE COMMUNICATION ET DE FORMATIONS

- **Dans le cadre de la chasse au petit gibier:**
 - La prise en compte de l'environnement avant d'épauler (risque de l'effet tunnel lorsqu'on vise). Bien identifier le gibier puis de déterminer si sa zone de fuite permet un tir en toute sécurité.
- **Dans le cadre des battues au grand gibier:**
 - Encore et toujours l'absolue nécessité de respecter les angles de 30° au moment d'épauler, viser puis de tirer.



Incident de chasse =
dommages matériels
par utilisation d'une
arme sans blessure
corporelle

BILAN DES INCIDENTS DE CHASSE saison 2021-2022



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INCIDENTS 2021-2022



**Contre 94
la saison passée**

104 fiches reçues

**53 tirs vers les
habitations**

**Stable par rapport à la
saison précédente
(52 tirs)**



INCIDENTS 2021-2022

104 fiches reçues

**53 tirs vers les
habitations**

**33 tirs vers des
véhicules**

**En légère
augmentation par
rapport à l'année
précédente
(26 tirs)**

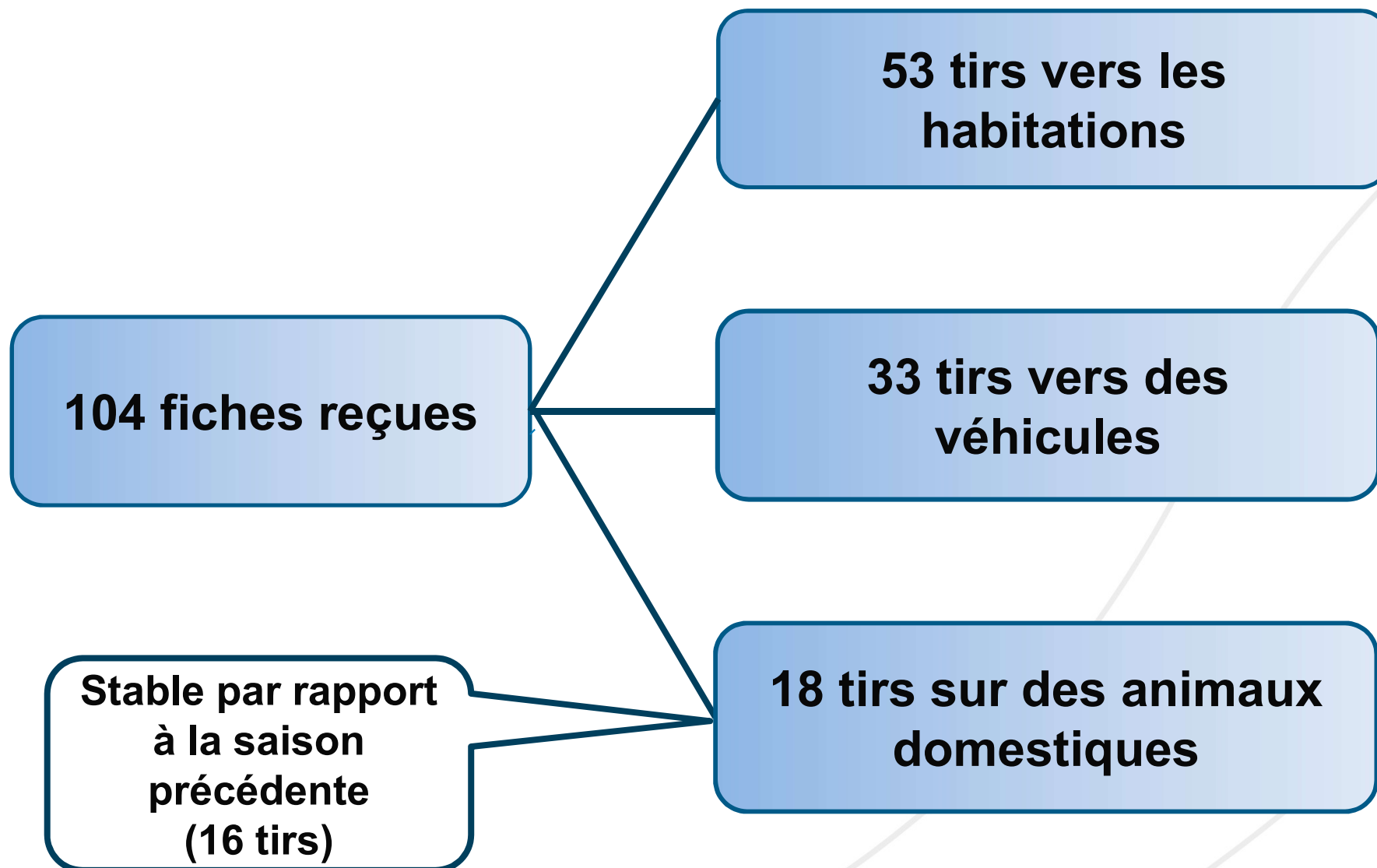




AXES DE COMMUNICATION ET DE FORMATIONS

- **Les tirs en direction des habitations ou des véhicules sont en légère augmentation par rapport à la saison passée et restent bien trop élevés. Ces incidents viennent se rajouter aux tirs vers les habitations et routes ayant entraîné des accidents en nette augmentation pour cette saison.**
- **La détermination, la matérialisation et le respect des angles de 30° doivent prendre en compte l'ensemble des éléments du milieu dans lequel les chasseurs se trouvent (voisins de poste, habitations, routes, chemins de randonnées, véhicules stationnés etc...)**

INCIDENTS 2021-2022



AXES DE COMMUNICATION ET DE FORMATIONS

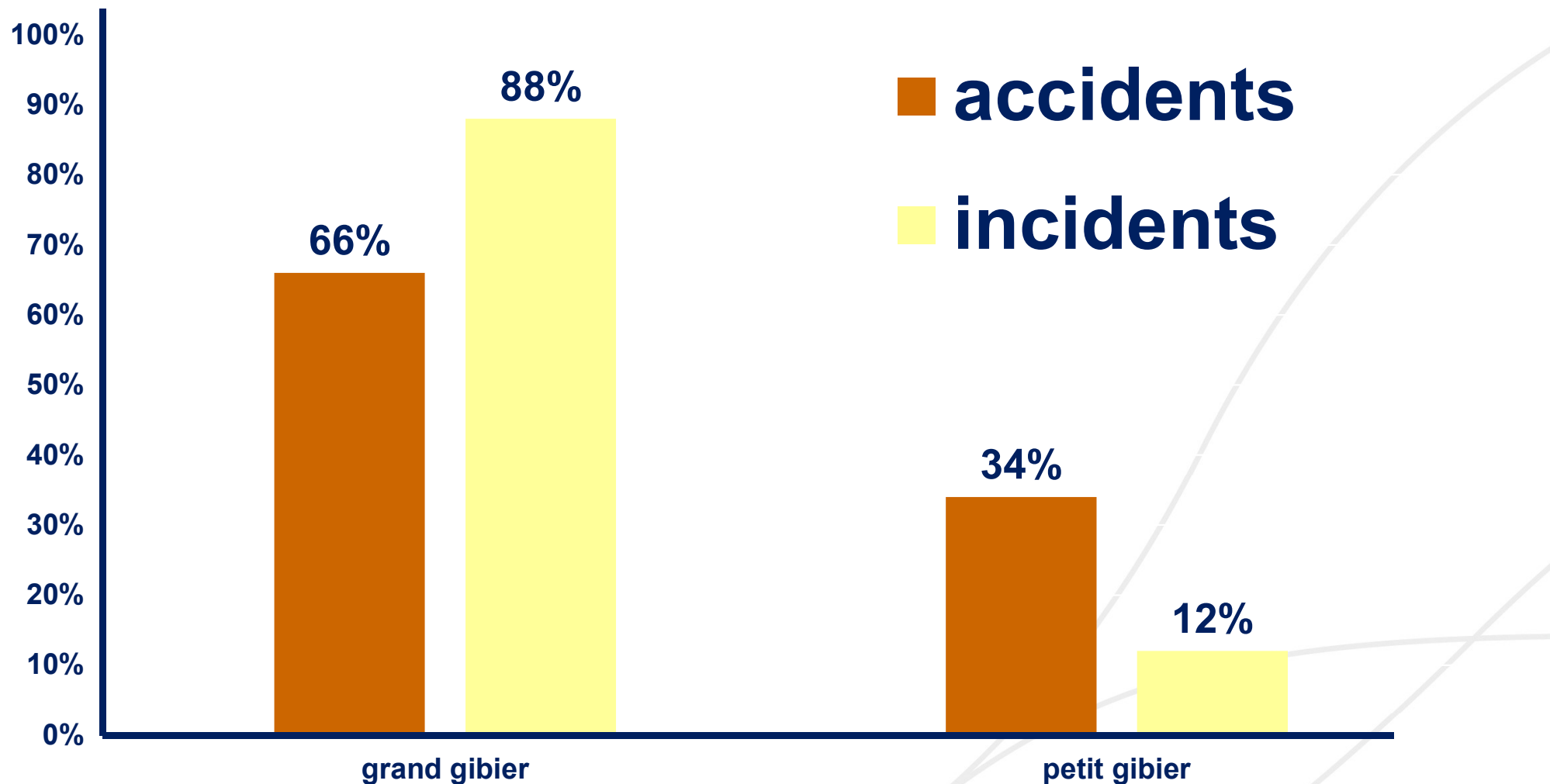
- Les tirs sur des animaux domestiques sont pour la plupart du temps les conséquences d'un tir sans identification.
- La communication comme la formation doivent se concentrer sur l'obligation pour chaque chasseur d'identifier le gibier avant même d'épauler puis de tirer.



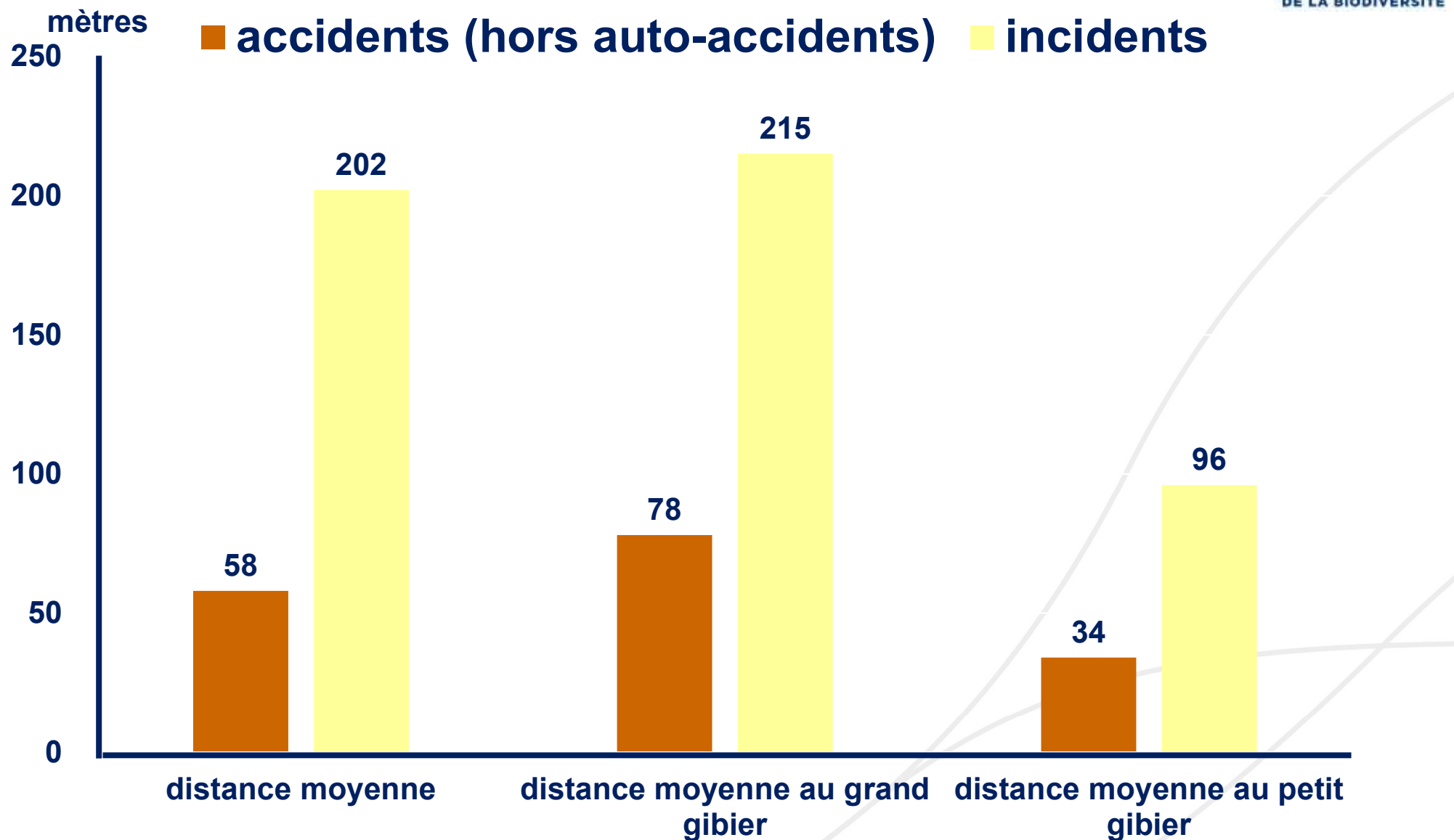
RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

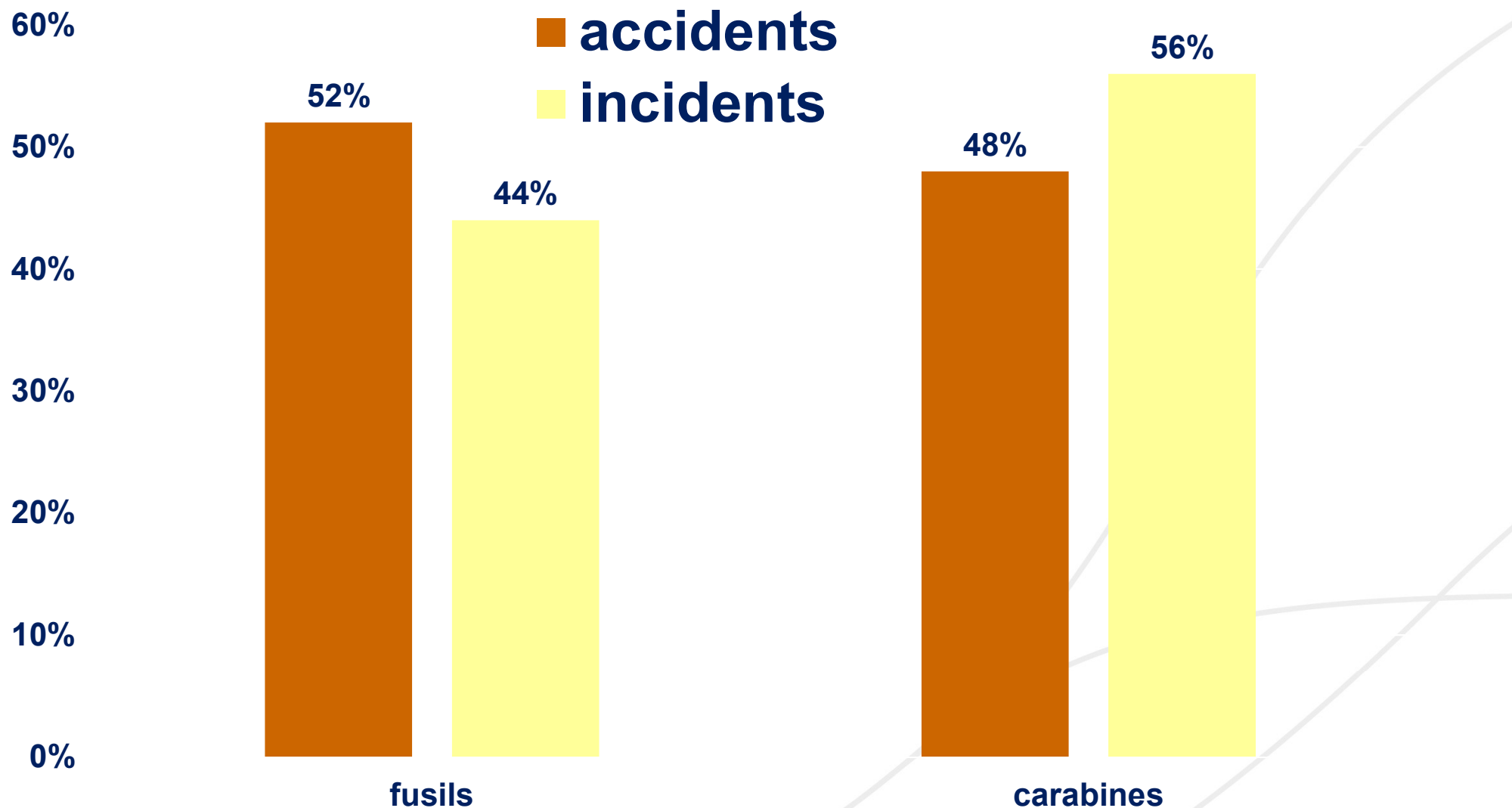
PROPORTION DES ACCIDENTS ET INCIDENTS



DISTANCES MOYENNES DES ACCIDENTS ET INCIDENTS (en mètres)



ARMES IMPLIQUEES DANS LES ACCIDENTS ET INCIDENTS





AXES DE COMMUNICATION

- **Proportionnellement, nous relevons plus d'incidents lors des chasses au grand gibier (88%) que lors des accidents (66%).**
- **Les distances relevées lors des incidents sont nettement supérieures à celles des accidents au petit comme au grand gibier (3 fois supérieures).**
- **Les carabines semblent plus impliquées dans les incidents que dans les accidents sans toutefois à ce stade avoir un écart significatif (56% lors des incidents contre 48% lors des accidents).**



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANNEXES





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DETAIL DES ACCIDENTS MORTELS 2021-2022



ACCIDENT MORTEL N° 01

- Chasse au petit gibier.
- 3 chasseurs se déplacent dans un bois avec un chien à la recherche de faisans.
- L'auteur présumé, 50 ans, premier permis en 2007.
- La victime, 63 ans est porteur d'une veste orange.
- Vers 10h30, un faisan se lève et deux chasseurs font alors feu dessus.
- L'un d'entre eux tire à hauteur d'homme et l'autre à la cime des arbres.
- Le 3^{ème} chasseur se trouve dans l'axe du premier tireur.
- Il reçoit la gerbe de plombs à 9 mètres dans le thorax.

Préconisation du réseau sécurité à la chasse: avant d'épauler puis de viser, le chasseur doit identifier le gibier et vérifier son environnement.

La victime, malgré le fait qu'elle portait une veste orange n'a pas été vue par le tireur (effet tunnel au moment de la visée et du tir).

ACCIDENT MORTEL N° 02

- Battue organisée au grand gibier
- L'auteur présumé, âgé de 70 ans, est posté au sol le long d'un bois.
- La victime, porteur d'une veste et d'une casquette orange, voisin de poste de l'auteur, 40 ans.
- Un sanglier sort de la traque.
- L'auteur présumé tire une balle de fusil de chasse dans l'angle des 30°
- La balle vient toucher directement la victime à 40 mètres.

Préconisation du réseau sécurité à la chasse: déterminer ses angles de 30° , les matérialiser et n'épauler et ne tirer que lorsque l'animal sortant de la traque a dépassé le repère des 30° . Cela interdit les tirs directs et limite considérablement les risques de ricochets qui repartiraient vers le voisin de poste

ACCIDENT MORTEL N° 03

- **Battue au grand gibier**
- **L'auteur présumé, 59 ans, premier permis en 1985, posté sur un petit mirador de battue.**
- **La victime, 66 ans, posté à 2 miradors du tireur, également sur un petit mirador de battue, porteur d'une veste orange.**
- **Un renard sort de la battue et est tiré avec une balle de carabine à 25 mètres dans un angle de 10° par rapport à la ligne des postés.**
- **La balle ricoche au sol et va atteindre la victime située à 150 mètres.**

Préconisation du réseau sécurité à la chasse: même depuis un mirador, même en tir fichant, la balle a une forte probabilité de ricocher. Le tir doit donc respecter un angle minimum de 30° par rapport aux voisins et/ou les éléments fixes (maison, routes, chemins...) présents dans l'environnement.



ACCIDENT MORTEL N° 04

- **Battue organisée au grand gibier**
- **L'auteur présumé, 60 ans, premier permis en 1978, est posté au sol. Son poste est totalement dans la végétation et ne lui permet pas de voir son environnement.**
- **La victime, 70 ans, est son voisin de poste, également au sol. Il est porteur d'une veste de couleur vive rouge.**
- **A l'arrivée de la menée des chiens, l'auteur présumé quitte son poste de 12 mètres et la victime fait de même en se déplaçant de 52 mètres.**
- **L'auteur présumé tire un sanglier à 6 mètres avec une balle de fusil à canons lisses, le blesse puis tire une deuxième balle dans la précipitation sans viser.**
- **La deuxième balle n'est pas fichante, traverse une végétation très dense et va atteindre directement le voisin, situé à 76 mètres, en plein thorax**

Préconisation du réseau sécurité à la chasse: les postes doivent être aménagés pour permettre de tirer en toute sécurité et éviter de voir les chasseurs les quitter durant la battue pour trouver des zones de tir.

ACCIDENT MORTEL N° 05

- Chasse à l'affut du soir depuis des miradors fixes.
- 2 chasseurs se postent en même temps chacun dans un mirador.
- Ils sont venus ensemble et savent où chacun se situe.
- A la tombée de la nuit, l'auteur présumé tire avec une carabine munie d'une lunette un chevreuil à 100 mètres dans l'axe du mirador de la victime.
- Le chevreuil est tiré en ligne de crête (la topographie fait que les deux miradors sont séparés par une légère bosse).
- La balle, non fichante, fait 360 mètres et vient atteindre directement la victime assise dans son mirador.

Préconisation du réseau sécurité à la chasse: même depuis un mirador, le tir doit rester fichant et la règle de l'angle des 30° doit s'appliquer scrupuleusement.

ACCIDENT MORTEL N° 06

- **Battue organisée au grand gibier.**
- **L'auteur présumé, 68 ans, premier permis en 1975, posté au sol.**
- **La victime, 63 ans, posté au sol, porteur d'un gilet et d'une casquette de couleur vive.**
- **Les deux chasseurs ne se voient pas.**
- **L'auteur présumé tire un sanglier à 10 mètres avec une balle de carabine semi-automatique.**
- **L'enquête toujours en cours ne nous permet pas d'obtenir à ce jour plus d'informations sur les circonstances.**

ACCIDENT MORTEL N° 07

- Battue organisée au grand gibier.
- L'auteure présumée, chasseresse de 17 ans, premier permis en 2019, posté au sol
- La victime: promeneuse de 25 ans, sur un sentier de promenades et de randonnées (PR) en forêt, ouvert au public.
- L'auteure présumée tire un sanglier à 50 mètres avec une carabine semi-automatique. Elle ne voit pas la victime au moment du tir.
- La victime est touchée à 55 mètres.
- **L'enquête toujours en cours ne nous permet pas d'obtenir à ce jour plus d'informations sur les circonstances.**



ACCIDENT MORTEL N° 08

- Battue organisée au grand gibier.
- L'auteur présumé, 69 ans, premier permis en 1970, posté au sol.
- La victime, 67 ans, conduit son véhicule sur une route à 4 voies à grande circulation.
- L'auteur présumé tire un chevreuil à 40 mètres avec une carabine de chasse.
- La victime est atteinte par la balle à 600 mètres des lieux du tir.
- **L'enquête toujours en cours ne nous permet pas d'obtenir à ce jour plus d'informations sur les circonstances.**



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LES INCIDENTS

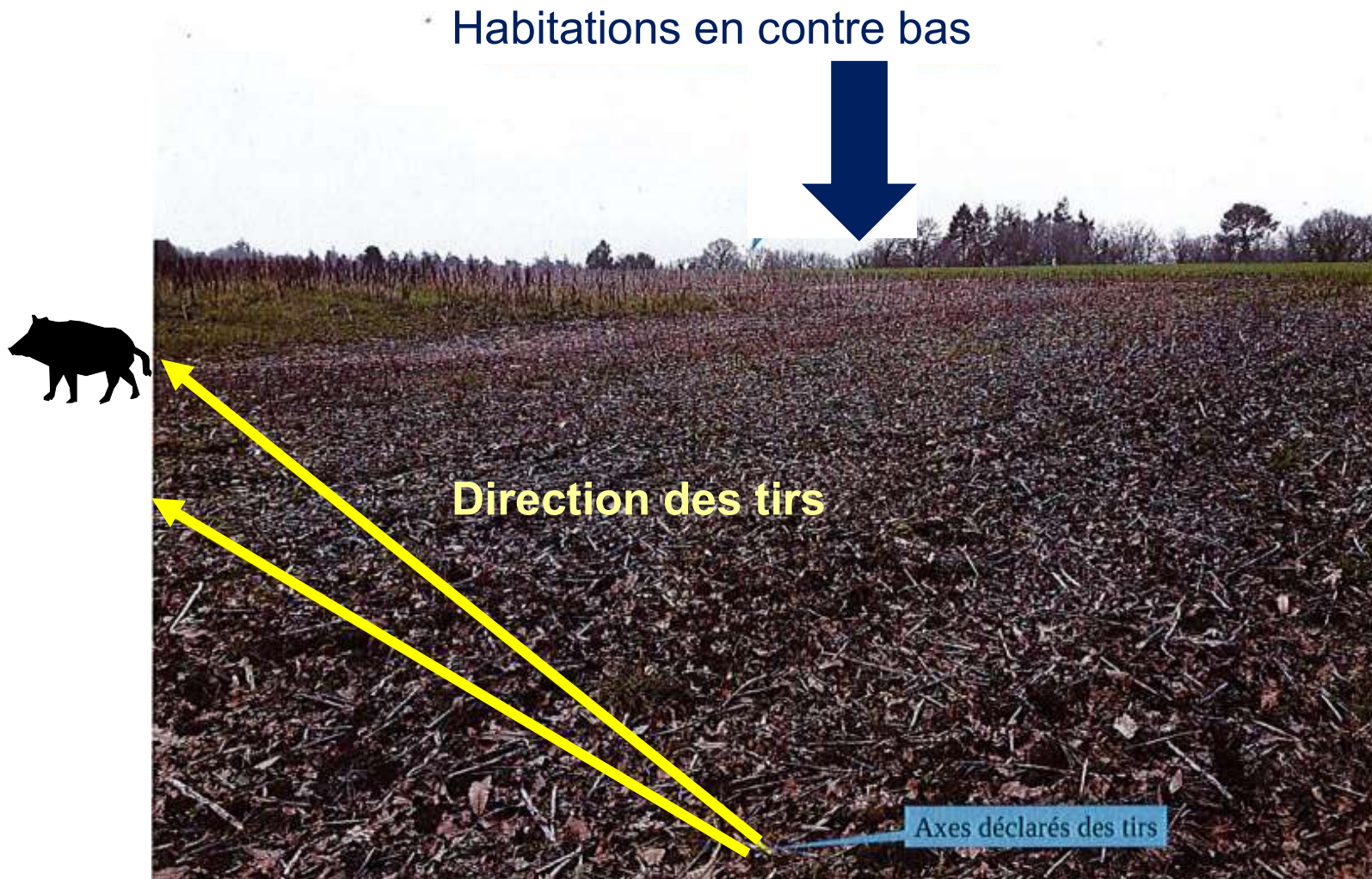




Un chasseur posté au sol de 82 ans, tire un chevreuil à 60 mètres avec une balle de fusil à canons lisses.

Le tir n'est pas fichant. La balle continue sa course directe pour finir dans un garage situé dans un lotissement à 160 mètres du tireur.

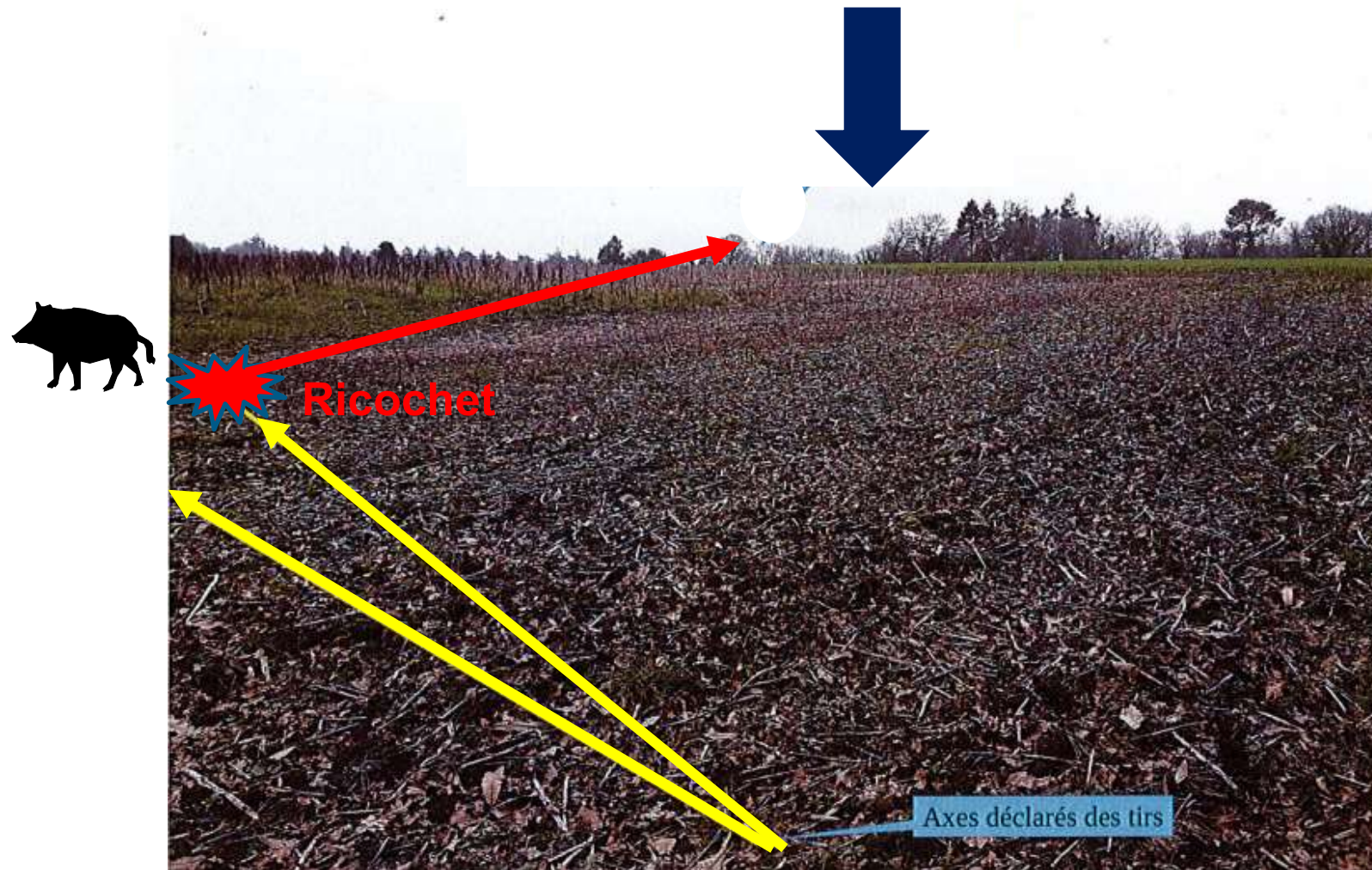
Le propriétaire se trouve à deux mètres de la balle au moment de l'impact situé à 1,60 mètres du sol



Un chasseur de 56 ans est posté au sol et tire deux cartouches à balle de fusil à canons lisses sur un sanglier situé à 30 mètres selon la trajectoire matérialisée en jaune ci-dessus.

Des habitations se situent en contre bas du relief, non visibles depuis le poste du tireur.

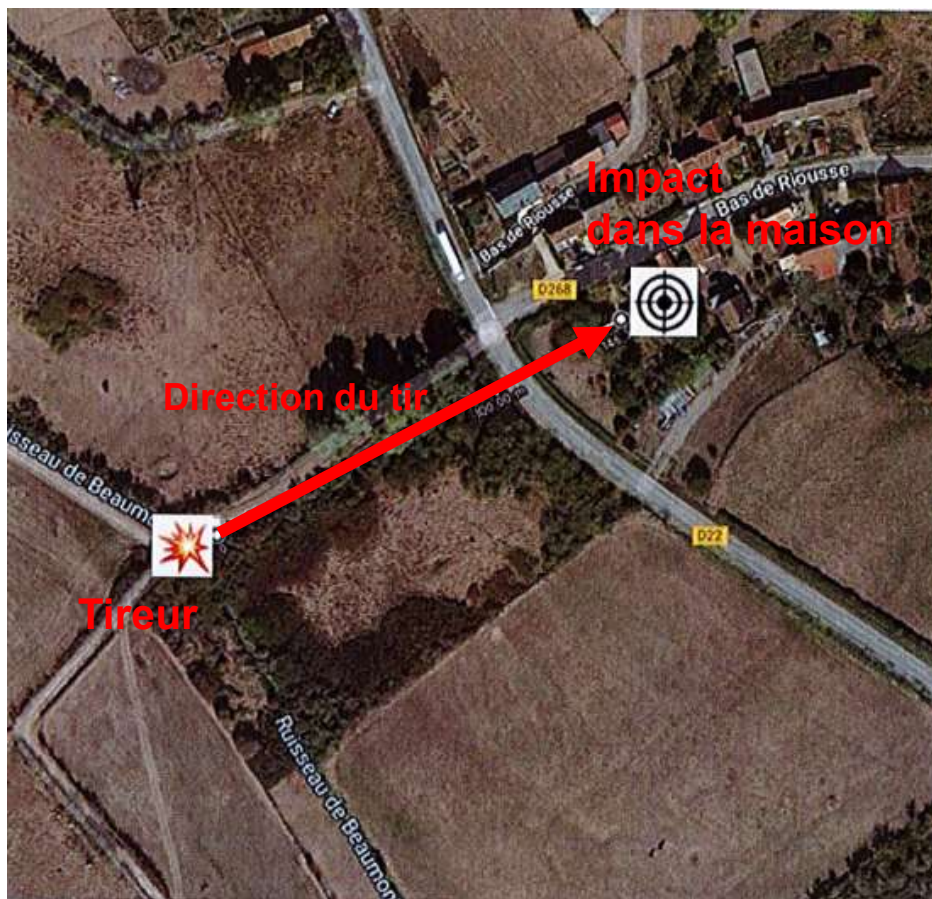
Habitations en contre bas



La balle ricoche au sol et repart dans un angle de 90° en direction d'une habitation.



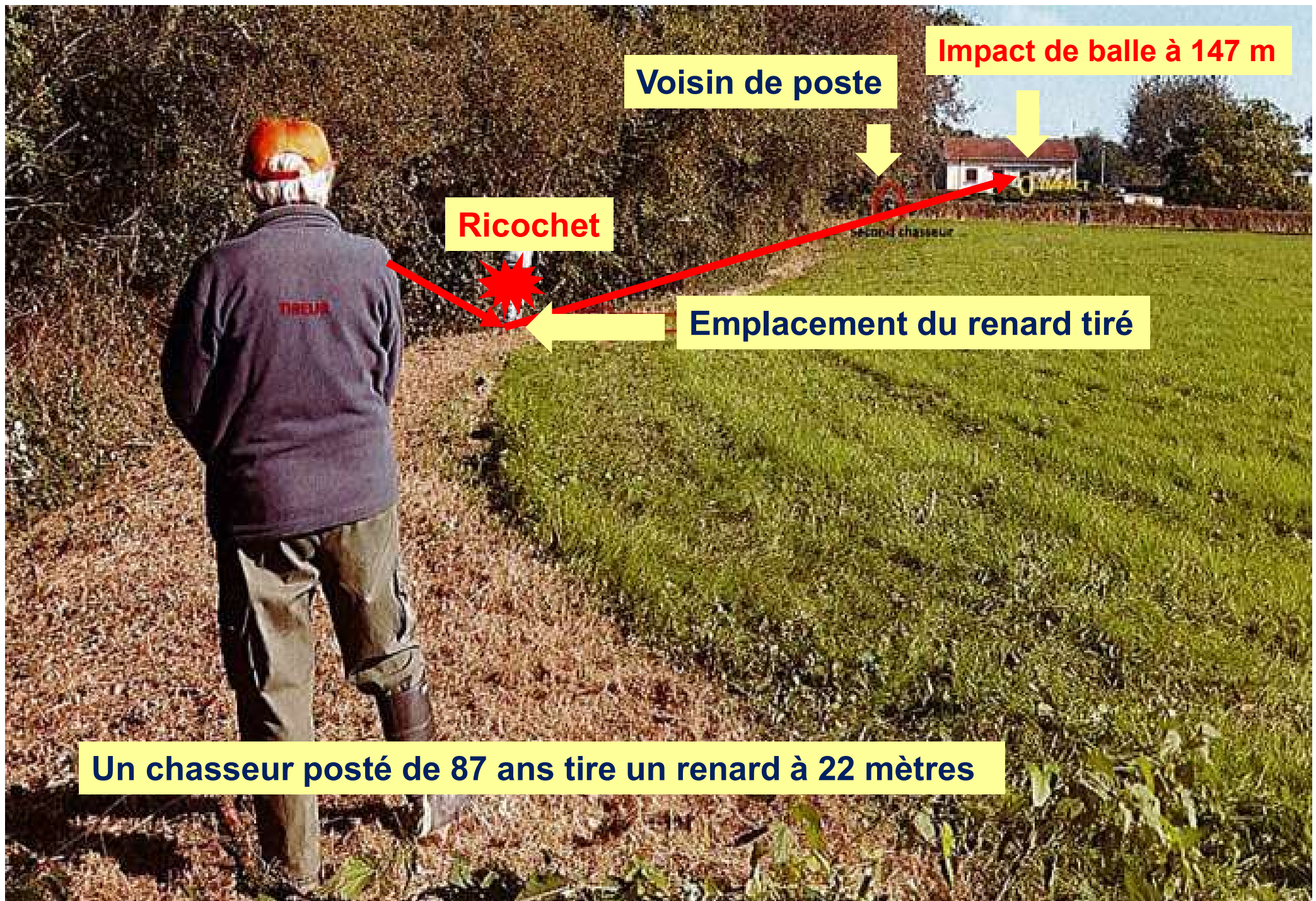
La balle, très déformée, ce qui confirme le ricochet, termine sa course à 280 mètres en traversant un vélux. Elle est retrouvée au sol dans l'habitation.



Un chasseur de 69 ans, posté au sol, tire à 10 mètres un sanglier qu'il touche.
 Le tir est effectué en plein dans l'axe d'une route départementale et d'habitations visibles par le tireur.
 La balle de fusil à canons lisses traverse le sanglier, ricoche sur le sol et repart en direction des habitations en traversant une route départementale.
 La balle finit sa course à 145 mètres dans une habitation en passant entre deux personnes présentes dans le jardin.



**Un chasseur de 64 ans, posté au sol.
Il tire un renard en ligne de crête en direction des
habitations.
La balle de carabine n'est pas fichante et vient percuter
directement la vitre d'une habitation située à 320 mètres.**





La balle retrouvée dans la maison, très déformée sur une face au moment du ricochet au sol



La porte vitrée cassée

Le tir a été effectué dans un angle très largement inférieur à 30° par rapport au voisin de poste que la balle a frôlé et aux habitations.



Impact d'entrée sur la porte latérale

Un chasseur de 92 ans, en poste au sol tire un sanglier avec une balle de fusil de chasse.

La balle ricoche au sol dans un angle non déterminé et atteint un véhicule stationné à 95 mètres.

La balle rentre par la porte latérale puis ressort par le pare-brise arrière en trajectoire légèrement ascendante, ce qui accrédite la thèse du ricochet au sol.





Un chasseur de 52 ans, posté au sol, tire à 4 reprises un sanglier avec une carabine à pompe. 3 balles sont tirées en direction d'une route départementale. Une des trois balles est tirée en ligne de crête et vient toucher directement à 190 mètres un camion en circulation sur la RD à 2 mètres de hauteur. La balle traverse la portière et finit sa course dans la tôle d'un compartiment de rangement situé au-dessus du pare-brise.

Un chasseur de 45 ans, tire un sanglier avec une balle de carabine en direction d'une route départementale.

Un véhicule passe à ce moment là et est touché par une balle à 60 mètres au niveau du montant droit. La balle extraite du véhicule est très déformée et ne permet pas de déterminer si le tir est direct ou s'il est issu d'un ricochet.

Vue du tireur depuis sa position au moment du tir.





Impact de la balle dans le véhicule



Vue de l'impact en gros plan.



La balle très déformée extraite du véhicule

PUBLICATION 2022 du réseau national sécurité à la chasse de l'OFB

Vivons notre passion en toute sécurité

De quelle façon éviter les incidents de chasse ?

« Le non-respect de la règle des 30° engage la responsabilité pénale du tireur »

Les accidents baissent, les incidents progressent

Est considéré comme incident : tout acte de chasse qui occasionne des dommages par arme, mais qui n'entraîne pas de blessure corporelle.

À savoir : tandis que les accidents de chasse (mortels ou non) ont une très nette tendance à diminuer depuis plusieurs saisons, les incidents de chasse montrent une évolution qui doit être inversée.

La loi mais aussi le bon sens

Non seulement la loi interdit de tirer en direction des routes et des habitations, mais tout doit être mis en œuvre pour éviter que des projectiles puissent accidentellement finir leur course dans les murs d'une maison ou dans une voiture.

« La non prise en compte de l'environnement est une des causes principales des incidents de chasse »

5 choses à savoir pour améliorer la sécurité

- Au poste fixe ou en déplacement :** le chasseur observe son environnement et repère, avant même de chercher à voir un gibier, quelles sont les zones où il lui sera formellement impossible de diriger son arme.
- Les tirs à balles sont obligatoirement :** fichants ; à courte distance ; toujours en dehors des angles de 30°.
- Les angles des 30° doivent être calculés :** en fonction de l'environnement (habitations, routes, etc.), pas uniquement par rapport à ses voisins de poste directs.
- Il faut garder en mémoire :** qu'une balle de carabine peut parcourir plusieurs kilomètres ; que les balles tirées ricochent quasiment systématiquement.
- Au rond, lors des croisières :** un rappel sur les conséquences des tirs dans les zones dangereuses et interdites (routes, habitations, etc.) est systématiquement fait avec insistance.

Les territoires de chasse évoluent

Il convient d'avoir conscience que nombre de territoires de chasse évoluent aussi l'effet d'une urbanisation galopante. Ainsi le chasseur est de plus en plus souvent amené à croquer à proximité des habitations, où le sanglier trouve des zones refuges.

« Avant d'épauler puis de tirer, j'identifie le gibier et détermine la zone permettant un tir sans danger »

Poster réalisé en partenariat avec
 « Connaissance de la chasse »
 sur le thème de

La prévention des incidents de chasse



Réseau national « sécurité à la chasse » OFB – DPPC

**Toute diffusion ou présentation des données,
même partielle, doit faire référence à son origine:**

OFB – Réseau national sécurité à la chasse

Merci de votre attention